



Certifications



Gymnastique Club Mulatière

Référent COVID : Serge BRIGAUD

Protocole

Protocole Sanitaire / Covid-19
Pour l'activité Gymnastique Artistique au gymnase André Malraux

La loi 2021-1040 du 5 août 2021 élargit le périmètre d'application du Pass sanitaire mis en place par le décret 2021-955 du 19 juillet à compter du 9 août 2021 dans les conditions ci-après :

Le Pass sanitaire

C'est un dispositif de contrôle mis en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 qui vise à certifier que la personne qui le présente n'est pas porteuse du virus. Trois documents peuvent être présentés dans le cadre du Pass sanitaire :

- Un certificat de rétablissement qui prouve que la personne a été infectée il y a moins de 6 mois et est donc immunisée. Concrètement il s'agit d'un test RT-PCR ou antigénique datant de 15 jours à 6 mois.
- Un test PCR ou antigénique négatif daté de moins de 72 h.
- Une attestation de vaccination obtenue 7 jours après la 2e injection Pfizer, Moderna, Astrazeneca ou 4 semaines après l'injection Johnson et Johnson ou 7 jours après l'injection pour les personnes ayant un antécédent Covid.

Ce dispositif est exigé, pour les majeurs dès le 30 Août 2021 ainsi que pour les > 12ans et < 18 ans à la date du 30 septembre 2021

En l'absence de preuve validée, l'accès sera refusé. Dans le département du Rhône, le port du masque reste obligatoire pour les personnes accédant aux lieux concernés sauf pour les pratiquants. Les gestes barrières restent fortement conseillés par les structures sanitaires.

A noter que le seuil de 50 personnes est supprimé.

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

L'équipe GCM sera responsable du contrôle du Pass sanitaire.

Comment contrôler le Pass sanitaire ?

Le Pass sanitaire sera contrôlé à chaque entraînement à l'aide de l'application TousAntiCovid Vérif. C'est la seule application autorisée en France pour contrôler le Pass sanitaire. Le Pass sanitaire peut être présenté sous format papier ou numérique.

Les personnes devant contrôler le Pass sanitaire ne sont pas en charge à cette occasion de la vérification de l'identité des personnes concernées. Elles ne peuvent également pas conserver les documents contrôlés.

L'application peut être utilisée sur un téléphone personnel, l'application ne permettant pas de stocker des données. En revanche, l'association tiendra un registre d'identification des contrôleurs avec le nom la date et l'heure.

La déclaration de choix éclairé reste d'actualité



Téléphone ARS Rhône Alpes : 04 72 34 74 00

pass COVID-19
sanitaire

Ici, le pass sanitaire
est **obligatoire**

CERTIFICAT
DE VACCINATION
OU
TEST NÉGATIF
OU
CERTIFICAT DE
RÉTABLISSEMENT

Téléchargez l'application **TousAntiCovid**

 GOUVERNEMENT.FR/PASS-SANITAIRE  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

W-0333-0012008 - 20 janvier 2020 

GCM – Affilié à la FSCF - Siège : Mairie de la Mulatière – Place Jean Moulin – 69350 LA MULATIERE
<http://www.gymclubmulatiere.fr/>

☎ Président : Serge Brigaud 06 07 53 02 78